

Les subsides

d'efforts et de travail pour s'assurer que les projets du gouvernement deviennent des réussites.

Dans ce domaine, à l'heure actuelle, qu'est-ce qui est en jeu? C'est l'avenir d'une province qui a peut-être souffert plus que toutes les autres à cause de sa dépendance du pétrole importé. Quand 80 p. 100 de l'énergie générée en Nouvelle-Écosse provient du pétrole importé à des prix comme ceux qui étaient établis avant que l'on établisse la politique de l'énergie, alors qu'il n'y avait pas de compensation du gouvernement fédéral, c'était la préoccupation de chaque citoyen bien-pensant en Nouvelle-Écosse de s'assurer que les consommateurs d'électricité dans cette province puissent avoir des sources alternatives d'approvisionnement et que les travailleurs dans les mines du Cap-Breton, qui ont beaucoup de difficulté à vendre leurs produits, parce qu'il y a un contenu trop élevé de soufre, puissent continuer à produire du charbon dont auraient pu bénéficier, dans l'avenir, les citoyens de la Nouvelle-Écosse. Hier soir, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, me demandait encore au cours d'une conversation téléphonique d'oublier cette querelle partisane pour m'assurer qu'à l'avenir des gens du Cap-Breton et des consommateurs de la Nouvelle-Écosse puissent bénéficier éventuellement des richesses naturelles qui existent dans le sous-sol de cette province.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

M. Chrétien: Je trouve honteux que l'opposition, toujours pour faire diversion, se plaise ainsi à lancer des accusations ou à essayer comme elle le fait souvent.

[Français]

Il y avait un citoyen dans ma circonscription dont le nom était Fernand D. Lavergne, que le très honorable premier ministre a connu, et qui m'avait donné comme conseil: En politique, Jean, quand on te tirera de la boue, ne bouge pas. Elle va sécher et elle va tomber à terre. En anglais, on dit:

[Traduction]

«Quiconque jette une poignée de sable à son voisin, perd lui-même du terrain.»

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Ce sont là deux proverbes. Il y a longtemps que je suis ministre, aussi j'ai établi mes propres règles de conduite, et il y en a une dont je vais vous faire part. J'ai donné comme consigne à mon personnel de soumettre prioritairement à mon attention tous les appels provenant d'un député de quelque parti qu'il soit. Je serai toujours disposé à donner un coup de fil à ceux qui ont siégé en cette enceinte et qui ont eu le cran à un moment donné de se présenter à des élections et j'accepterai toujours leurs appels.

• (1620)

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Clark: Les délégués possibles . . .

[Traduction]

M. Chrétien: Voyons! Vous en avez besoin. Un député de votre parti vous traite de pâté pour chiens que personne ne veut acheter. Nous ne sommes pas aussi durs. Vous cherchez

l'appui de délégués et nous vous souhaitons la meilleure chance possible. Nous vous aimons aussi. Vous avez une excellente carrière comme chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: C'est ce qui me dégoûte le plus. J'ai été ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ministre du Revenu national, président du Conseil du Trésor, ministre de l'Industrie et du Commerce, ministre des Finances, ministre de la Justice et ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources car j'ai passé 20 ans de ma vie à servir la population à la Chambre. Quand je partirai, devrais-je aller mendier rue Sparks en demandant aux gens de venir en aide à un pauvre bougre qui a travaillé pour le gouvernement fédéral?

Les règles actuellement en vigueur n'interdisent pas aux anciens ministres de s'adresser aux gouvernements. Ils peuvent le faire. Ils doivent veiller cependant à ne pas rechercher un accès privilégié. C'est précisément ce qui s'est produit dans ce cas-là. Les fonctionnaires ont veillé scrupuleusement à ce que non seulement aucun privilège ne soit accordé mais à sauver aussi les apparences. Ils m'ont dit, quand je le leur ai demandé, qu'ils n'avaient jamais eu l'impression que des pressions aient été exercées sur eux. Ils m'ont dit avoir agi dans ce cas-là comme ils l'auraient fait avec n'importe quel Canadien.

Pour ce qui est de ceux qui cherchent à démolir certaines personnes en les calomniant, j'ai appris aujourd'hui le proverbe que voici qui me semble très juste: «Celui qui traîne quelqu'un dans la boue, perd pied.»

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) pourrait peut-être signaler cet aphorisme au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (M. Munro), surtout après son discours d'aujourd'hui.

Je veux poser au ministre une question à propos d'une déclaration qu'il a faite aujourd'hui. Il a dit que le document intitulé «Scotia Coal Synfuels» et daté du 13 septembre 1982 n'était pas un mémoire au cabinet mais plutôt une note interne. Pourquoi a-t-il donc dit hier qu'il déposait toutes les pièces pertinentes, d'abord les lettres échangées entre M. Gillespie et le gouvernement et ensuite «toutes les notes de service internes relatives au projet émises pendant cette période»? Il a ajouté, comme en témoigne la page 23142 du Hansard d'hier:

Les seules pièces pertinentes qui ne sont pas déposées sont les documents confidentiels du cabinet, dans ce cas, la demande présentée au Conseil du Trésor.

Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il jamais déposé ce document à la Chambre?

M. Chrétien: Monsieur le Président, il possède déjà le document en cause. S'il en veut un autre exemplaire, je lui en ferai faire une copie et la lui enverrai. Ce document était à la disposition de chacun. Le chef de l'opposition en a même cité des extraits.

M. Nielsen: Nous en voulons une copie.

M. Chrétien: C'est bien. Je ne l'ai pas ici, mais je vais y voir. J'ai voulu connaître la nature de ce document et l'on m'a dit qu'il s'agissait d'une note interne. L'ex-chef de l'opposition, qui, nous l'espérons, reprendra bientôt son poste . . .

M. Nielsen: Moi aussi.